

De plus, le Canada doit privilégier une approche graduelle dans la recherche de solution aux conflits internationaux. Les exemples du passé démontrent que les sanctions constituent un bon moyen de gagner du temps, afin de permettre à la diplomatie d'agir sur les causes profondes du conflit et d'inciter l'ensemble des belligérants à entrer dans un processus de négociation. La diplomatie doit d'être le premier instrument utiliser pour tenter de résoudre une crise ou de convaincre un gouvernement violant les normes de la Charte de l'ONU de modifier son comportement. L'usage de la force ou de la coercition doit demeurer une mesure de dernier recours. En ce sens, la prudence et l'adoption graduelle de mesures musclée doivent structurer l'approche canadienne. Le cas de l'Afrique du Sud constitue certainement un exemple des gains que peut apporter une approche graduelle et réfléchie. Les événements s'y sont déroulés lentement, étape par étape, mais les résultats furent des plus encourageants.

4. Le Canada ne peut agir seul

La nature des relations que doit entretenir le Canada avec les autres membres du Conseil de sécurité a fait l'objet de vives discussions en atelier. Plusieurs propositions ont été mise de l'avant.

Selon certains participants, le Canada devrait se ranger avec ses «alliés traditionnels» lors des actions futures à entreprendre au sein du Conseil de Sécurité (cette recommandation n'a cependant pas recueilli l'unanimité). Ainsi, le Canada devrait plus particulièrement suivre les politiques américaines. Les États-Unis demeurent, en effet, un partenaire incontournable lors des d'interventions militaires, puisqu'ils sont souvent les seuls à disposer des ressources nécessaires. Il est toutefois important que le gouvernement canadien prenne soin d'élaborer, de façon autonome, son argumentaire à l'égard de la mission et que les représentants canadiens l'expriment clairement lors des débats au Conseil de Sécurité. Une telle attitude permettrait de tenir compte des courants d'idées et des valeurs de la société civile canadienne.

Une autre proposition suggère que le Canada cherche à s'imposer comme un médiateur entre les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité, de